

Assemblée Générale du 27 février 2024 La CGT porte à son ordre du jour la future réorganisation de la MDPH

Réunis en Assemblée Générale, les agents de la MDPH et plus particulièrement du SEAP du SGAP adultes et enfants toutes fonctions confondues RDD- Responsable de droits, GDD-Gestionnaires des droits, agent administratif, agent d'accueil, ont pu échanger sur la réunion de présentation de vendredi dernier, mettre à jour les interrogations qui persistent, un calendrier hâtif, un manque de précision dans l'opérationnalité de la mise en œuvre des axes fixés. Au-delà de la proposition de positionner certains agents sur 5 jours d'accueil en continu, inenvisageable pour la CGT au regard de la lourdeur des situations reçues, du flux journalier et des conditions matérielles actuelles, les conditions de ce repositionnement des agents en accueil exclusif va amener des divisions lorsqu'il faudra candidater sur certaines autres tâches.

Aucune prime ni dérogation au temps de travail – qui d'ailleurs ne sont pas du tout à l'ordre du jour – ne pourront justifier demain un accueil exclusif qui n'existe en aucun lieu y compris en MDS... la pénibilité étant reconnue par la Collectivité.

En effet, à notre connaissance sur la vingtaine d'agents qui constituent aujourd'hui le SEAP, sept à huit seront positionnés sur de l'accueil exclusif, 5 à 6 sur la nouvelle cellule de numérisation et de ventilation... Et nous en faisons l'hypothèse, quelques-uns en renfort du SGAP.

- ▶ Comment ces personnels seront-ils choisis ?
- ▶ Comment à effectif constant réaliser une réorganisation d'envergure qui ne peut être qu'accompagnée de créations de poste ?
- ▶ Quel impact sur les agents des services SGAP adultes et enfants qui demain devront assurer l'enregistrement et l'instruction complète des dossiers MDPH ?
- ▶ Le maintien d'une certaine dose de polyvalence n'est-elle pas nécessaire pour enrichir la pratique ?
- ▶ Quelle harmonisation va être proposée au service SGAP adultes et enfants ?

- ▶ Qui va assurer la formation des agents qui vont, de fait, devoir intégrer à leur quotidien d'autres missions et tâches ?
- ▶ Quelles vont être les nouvelles missions des RDD ?
- ▶ Quelles garanties de renouvellement des contrats précaires ?
- ▶ Comment les 4 agents du SGAP adultes positionnés sur la dépendance et les deux agents PCH du SGAP enfants vont-ils investir l'ensemble des missions du service ?
- ▶ Enfin, comment valider une telle organisation sans que des réponses précises et factuelles ne soient apportées aux agents et à notre organisation syndicale avant le pré-CSA du 14 mars prochain ?

Toutes ces questions qui pour le moment restent sans réponses doivent faire l'objet d'une rencontre dans les meilleurs délais en présence de notre organisation syndicale et des agents concernés.

Au-delà de ces interrogations, la réorganisation du service qui pourra être induite par le cloisonnement entre instruction et évaluation est considérée par les équipes comme dommageable au regard de la richesse des échanges qui aujourd'hui accompagnent le quotidien.

Si nous pouvons souscrire à une réorganisation de la MDPH pour répondre de façon plus

efficace à la demande d'un public très vulnérable, nous avons néanmoins besoin de pouvoir entériner des orientations qui soient étayées, précisées et qui répondent de façon factuelles et concrètes aux interrogations qui demeurent.

Dans ce cadre, la CGT avec les agents présents a décidé de solliciter une rencontre auprès de Madame la Directrice de la MDPH pour avancer sur toutes ces questions techniques mais pour autant déterminantes pour les agents inquiets devant l'incertitude de leurs futures fonctions.

Par ailleurs l'exigence liée à une réorganisation doit se traduire dans les écrits qui nous seront présentés et c'est pour cela que nous attendons, au-delà du canevas déjà fixé, un dossier présentant tous les process, un dossier chiffré et qui ne laisse aucune question en suspens.

À cette heure nous sommes en attente d'un rendez-vous avec la Direction de la MDPH.

Nous restituerons chaque étape de ce processus de prise en compte de ce dossier important pour la Direction comme pour les agents.

LA SECTION CGT-MDPH UN DYNAMISME ET UNE DISPONIBILITÉ À LA DISPOSITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

